

SOULAYRES

1059 LIEU-DIT LE PORT DE Siret : 804 151 553 00018
L'ANGLE APE : 0124Z
46140 Parnac

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA /CUMA

ZINEB EL KHOUARI

NIR : 2 78 02 99 350 539 52
Emploi : Ouvrier Agricole
Date d'entrée : 05/07/2024

Palier : Palier 2 Coefficient hiérarchique : 19

BULLETIN DE SALAIRE

Du 05/07/2024 au 31/07/2024

N° 12_1722598013609_BS_EL KHOUARI_05072024_1
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.

Mme ZINEB EL KHOUARI
Avenue du Corps Franc Poggiès et
du 49ème RI
APP 123 BAT M
46000 Cahors

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,78	x	127,00	1496,06
Nombre total d'heures			127,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1496,06	x	10,00	149,61
Rémunération totale brute				1645,67
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé	1645,67			17,77
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès				
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	1645,67	x	0,40	6,58
Sécurité Sociale Plafonnée	1645,67	x	6,90	113,55
Complémentaire T1	1645,67			78,82
Formation	1645,67			0,98
CSG non imposable à l'IR	1631,01	x	6,80	110,91
CSG imposable à l'IR	1631,01	x	2,40	39,14
CRDS imposable à l'IR	1631,01	x	0,50	8,16
Total des cotisations et contributions obligatoires				375,91
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				1269,76
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1269,76				

Montant net imposable : 1317,06

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 592,06 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 1269,76

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 592,06 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..